

et la France en octobre de la même année. Lorsque l'usage du droit de veto au Conseil de sécurité empêcha celui-ci d'agir, l'Assemblée générale se réunit aussitôt en séance extraordinaire. C'est alors que le Canada, en partie à cause de ses liens étroits avec la Grande-Bretagne et la France, ne tarda pas à prendre une initiative historique. Selon lui, la première résolution de l'Assemblée générale sur le cessez-le-feu ne convenait pas. Ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Lester B. Pearson, devait le faire remarquer à l'Assemblée, le 2 novembre, cette résolution ne prévoyait en effet ni règlement de paix ni envoi d'une force des Nations Unies « assez puissante pour maintenir la paix aux frontières des pays en cause pendant qu'un règlement politique s'élaborerait ». Le lendemain, le Canada présenta donc une autre résolution, que l'Assemblée accepta. Elle priait le secrétaire général de présenter dans les quarante-huit heures « un plan en vue de constituer, avec l'assentiment des nations intéressées, une Force internationale d'urgence des Nations Unies chargée d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités . . . ».

Le secrétaire général se mit rapidement à l'œuvre. L'Assemblée accepta sa recommandation relative à l'organisation d'un commandement des Nations Unies, à la tête duquel on nomma le major-général E. L. M. Burns, alors chef d'État-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. Le même jour, le Canada fit savoir qu'il était disposé à fournir un contingent si on le lui demandait.

Les combats cessèrent effectivement le 7 novembre et le 8, les trois gouvernements en cause acceptèrent le principe du retrait de leurs forces. Le plus fort de la crise était passé. L'Assemblée avait agi avec une rapidité et une efficacité que l'on n'aurait pas crues possibles dix jours plus tôt. Le 15 novembre, les premières unités de la Force d'urgence des Nations Unies arrivaient dans la zone du canal, et vers la mi-décembre, la Force était entièrement organisée et prête à l'action. Peu après, les dernières troupes britanniques et françaises se retiraient.

La FUNU a été l'une des premières forces internationales de maintien de la paix et cela mérite qu'on examine brièvement sa nature et ses fonctions. C'est le secrétaire général qui avait défini ses fonctions d'après la